



Préfecture du PAS-de-CALAIS
Commune d'INGHEM

<p>Annexes au</p> <p>RAPPORT du Commissaire enquêteur</p>	<p>Tribunal Administratif de LILLE Décision E16000031/ 59 de Madame la Présidente en date du 15 mars 2016.</p> <p>Préfecture du Pas-de-Calais Arrêté de Madame la Préfète en date du 17 mars 2016.</p>
<p>Objet : demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (élevage de volailles suite à extension).</p> <p>Siège de l'enquête : mairie d'INGHEM – 62</p>	<p>Enquête Publique du 18 avril 2016 au 20 mai 2016, préalable à l'autorisation d'exploiter un élevage de volailles de 64400 emplacements.</p>

Sommaire :

Annexe 1 : Visite de l'exploitation et premières questions du Commissaire enquêteur

Annexe 2 : vérification de l'affichage

Annexe 3 : exemple d'avis d'enquête dans les journaux légaux

Annexe 4 : PV des observations et questions supplémentaires du commissaire
enquêteur

Didier Chappe, commissaire enquêteur, le 15 juin 2016

Suppléant : M. Bernard Porquet

VISITE DE L'EXPLOITATION

Date : 1^{er} avril 2016 à 9h

Lieu : siège de l'exploitation, 275 rue verte voie INGHEM

Présents : M. Mickaël Monchy, exploitant, pétitionnaire,
Didier Chappe, commissaire enquêteur,
Mme Marie Renault, de Studeis est excusée.

Objet : 1) visite de l'élevage
2) l'enquête publique
3) point sur le dossier
4) Avis de l'Autorité Environnementale

1) visite de l'exploitation :

M. Monchy accueille le commissaire enquêteur à 9h. Des poussins étant arrivés ce mardi, les bâtiments ont pu être vus en fonctionnement. Après passage au pédiluve, la visite commence par le local technique du bâtiment V2, le plus récent, puis par la porte entrouverte et sans pénétrer dans le poulailler. Les quelque 18000 poussins sont uniformément répartis sur toute la surface disponible, preuve que la température et l'ambiance calme leur conviennent parfaitement. Ils sont sur paille, 10 cm environ et eau et nourriture sont à disposition permanente. L'éclairage fonctionne par intermittence afin d'habituer les animaux à des périodes d'obscurité jusqu'à reproduire progressivement le jour et la nuit. La température pour des poussins de cet âge est d'environ 34°, les ventilateurs sont mis en marche automatiquement, très peu de temps au début et de plus en plus fréquemment au fur et à mesure de la croissance des oiseaux.

Sur les lieux mêmes, M. Monchy expose son projet d'extension, objet de l'enquête publique, le chemin d'accès à partir de la rue de Bientques, au fond de la propriété, la seconde cuve défense incendie, la plantation d'une haie séparative...et répond à toutes les questions.

La visite se poursuit par le bâtiment V1, le plus ancien, mais en excellent état puisque rénové assez récemment, qui fonctionne sur le même principe. Les silos à nourriture sont situés entre V2 et V1 et alimentent ces deux bâtiments par des vis sans fin. L'aliment est dosé manuellement selon l'âge des volailles et du blé stocké dans deux trémies progressivement ajouté.

La réserve d'eau de pluie à ciel ouvert pour la lutte contre l'incendie est au bord de la rue, clôturée comme il se doit à 2 mètres. Le silo de stockage du blé est dans le hangar qui abrite également le matériel agricole et le bureau.

La visite a été très complète et longuement commentée. J'ai pu constater que la description de l'élevage dans le dossier est en tous points conforme à ce qui existe réellement sur le terrain et donc on se reportera utilement au dit dossier pour de plus amples détails.

La propreté des lieux est assez exemplaire, on ne constate pas de traces de rongeurs aux abords des bâtiments d'élevage ni dans les lieux de stockage, les odeurs sont très faibles et le bruit négligeable : M. Monchy signale toutefois très honnêtement que l'on est au tout début d'un lot, et que c'est la période la plus favorable.

2) l'enquête publique

L'objectif de l'enquête publique est rappelé, ainsi que l'importance d'une bonne information du public. C'est ainsi qu'il est convenu que l'avis d'enquête sera apposée rue Verte Voie à l'entrée de l'exploitation et qu'une affiche supplémentaire sera apposée si possible rue de Bientques, là où l'accès projeté devrait se faire. Le calendrier de l'enquête est commenté, la réglementation rappelée, en particulier les formalités de post-enquête, le PV des observations et le mémoire en réponse.

3) Le dossier :

Il s'agit d'une « *demande d'autorisation d'exploiter un atelier de volailles de 70933 animaux équivalents* » à laquelle est joint un plan d'épandage.

NB : seuls les points nécessitant un éclaircissement seront abordés ci-après.

3-1 : Nombre de volailles :

La capacité actuelle exprimée en animaux-équivalents (Aeq) est de 39824. Le projet prévoit page de couverture, page 3 et 13, 70933 Aeq et est donc soumis à autorisation au titre de la rubrique 2111-1 de la nomenclature des ICPE.

Elevage intensif de volailles de plus de 40000 emplacements, il est également soumis à la directive IED (« *Industrial Emissions Directive* ») au titre de la rubrique 3660-a pour 64400 emplacements (cette directive compte en emplacements et non en Aeq).

L'effectif de volailles du projet est noté page 29 pour 41142 dans le bâtiment V2 et 22857 en V1, soit 63999 emplacements. Dans le tableau suivant de la p. 34 on trouve $22857+41143 = 64000$ et juste en dessous « *présence sur l'exploitation et poids de sortie* » 20847 poulets de 33 jours et 43553 de 42 jours, qui font sauf erreur 64400, avant soustraction des pertes (1,75%).

Il s'agit là d'erreurs bénignes certes mais qui peuvent prêter le flanc à toutes suppositions !

Néanmoins :

Quel est le calcul qui permet de passer de 64400 emplacements à 70933 Aeq (ou vice versa)?

Doit-on encore utiliser la capacité en Aeq lorsqu'on relève de la directive IED ?

Dans « *l'organisation actuelle de l'élevage* » p 28, figure 1, les poussins sont au nombre de 19975 dans V1 et V2. A la page suivante, il est écrit que V1 accueillera 22857 et pourtant sa superficie n'est pas augmentée.

Pourquoi cette différence ?

3-2 Stockage des effluents

Hypothèse 1 : méthanisation

Il n'y a aucun stockage sur le site et l'épandage du digestat obtenu relève de la SCEA Delattre-Dubois.

La SCEA Delattre dispose-t-elle à l'heure actuelle d'un plan d'épandage d'une capacité suffisante ou est-il à mettre en place ?

Dans ce second cas, et dans l'attente quelles sont les dispositions à prendre pour éviter un stockage « sauvage » ?

Hypothèse 2 : pas de méthanisation

Le plan d'épandage prévu dans le présent dossier est suffisant. Il est fait état d'un stockage de 2 semaines en fumière couverte, comme le prévoit l'arrêté du 19 décembre 2011 (zones vulnérables aux nitrates).

La fumière couverte n'est pas prévue sur les plans du permis de construire et son coût n'apparaît pas dans les « besoins financiers ». « Une étude complémentaire sera réalisée afin d'en déterminer la taille » écrit-on p. 179

Au total, l'étude de cette deuxième hypothèse ne semble pas poussée à son terme. Il n'en est même pas fait état dans le chapitre « raisons pour lesquelles le projet a été retenu » p 42.

Quels pourraient être les freins à la mise en place de l'hypothèse 1 et quelle est l'hypothèse la plus crédible (et non la plus intéressante !) à l'heure actuelle ?

3-3 Capacité financière

Les besoins financiers sont clairement exposés. On ne peut en dire autant (du moins pour un profane) de la capacité financière de l'exploitation, le bilan paraît ancien et l'étude de rentabilité présentée en annexe n'apporte guère d'éclairage supplémentaire.

3-4 Etude d'impact

Elle paraît complète et bien menée. Quelques erreurs toutefois, par ex « sur le site du GAEC de Maisnil » p.80

3-5 Plan d'épandage

Quelques erreurs (orthographe et copier-coller) apparaissent, ex : p 165 : éléments fertilisants produits par les bovins.

La pression globale d'azote organique se calcule-t-elle sur la SAU totale ou sur les seules surfaces aptes à l'épandage ?

Le « cahier d'enregistrement des pratiques » cité p. 171 existe-t-il actuellement ou est-il prévu de le mettre en place dans le projet ?

3-6 Analyse des effets de l'installation sur l'environnement et mesures d'évitement, réduction ou compensation.

Le dossier, peut-être pour répondre à des exigences de forme, fait le diagnostic de l'état initial puis dans une seconde partie analyse les effets de l'exploitation, ce qui induit de nombreuses répétitions nuisibles à sa bonne lecture. Par exemple, le tableau d'une page et demi n° 14 p. 49 repris à l'identique sous le n° 89 p. 183.

Dans les « *mesures liées à l'épandage ...* » il est écrit p 185 « *seules les modalités concernant l'incorporation des effluents varient.* » or les modalités décrites p. 184 et p. 185 sont rigoureusement les mêmes.

Les modalités sont-elles effectivement différentes, auquel cas il conviendrait de les préciser.

3-7 eau utilisée sur l'exploitation

Les eaux de pluie provenant des toitures munies de gouttières sont estimées actuellement à 2043 m³ et prévues à 2666 m³ au projet, soit une augmentation de 30%.

Comment faut-il alors comprendre la phrase « ...soit moins du double qu'à l'état initial » relevée p. 212 sous le tableau 101 ? Il est vrai que 30% c'est moins que 100% mais cette formulation paraît étrange. Peut-être est-ce simplement un « copier-coller » malencontreux ?

Est-il possible d'envisager une récupération de l'eau de pluie pour le lavage des bâtiments ?

Cela nécessite des frais certes, mais le gain environnemental est certain

Le paragraphe « *gestion des eaux usées* », p. 215, traite des seules eaux des lavabos estimées à 5 m³ par an.

Qu'en est-il de la gestion des eaux de lavage des bâtiments (près de 90 m³) ?

4) Avis de l'autorité Environnementale.

L'avis figure au dossier d'enquête. M. Monchy ne l'a pas reçu : une copie lui sera envoyée par mail au plus vite.

Cet avis, qui est public, est rapidement commenté et les préconisations listées en conclusion passées en revue. M. Monchy fait part de quelques remarques qui viennent éclairer certains de ces points.

à Guarbecque, le 2 avril 2016



Didier Chappe, commissaire enquêteur

Constat de l'affichage, 4 avril 2016

ICPE MONCHY Mickael : 275, rue de la verte voie INGHEM 03.21.38.18.58 – 06.21.24.66.99

Mairie	tél	adresse	Avis visible de la voie publique au format	Intervention CE
ST AUGUSTIN (Clarques et Rebecques)	03 21 95 83 96	16,rue Saint Omer	A1	
AUDINCTHUN	03 21 39 51 86	7bis, rue de l'église	/	Fait immédiatement
AVROULT	03 21 39 50 15	34, rue principale	A1	
BEAUMETZ les Aire	03 21 95 66 93	6, rue d'Aire	/	Mairie fermée, Courriel envoyé. Fait le 5 avril
CLETY	03 21 93 80 02	Rue d'Herbelles	A1	
COUPELLE VIEILLE	03 21 04 48 64	10, rue de la Mairie	A1	
COYECQUES	03 21 95 50 80	19, rue principale	A1	
DELETTES	03 21 95 51 86	Rue de Dohem	A1	
DOHEM	03 21 95 51 79	17, rue de la mairie	/	Fait immédiatement
ECQUES	03 21 39 33 91	31, la place	A1	
FRUGES	03 21 04 40 76	Place de gaulle	A1	
HALLINES	03 21 93 45 24	65, av B Chochoy	/ mais A1 intérieur couloir	Affichage A4 extérieur immédiatement
HELFAUT	03 21 93 80 07	99, rue d'Aire	/ mais A1 intérieur hall	courriel pour A4 extérieur
HERBELLES	03 21 95 52 09	1, la place	A1	
HEURINGHEM	03 21 93 35 45	80, rue de St Omer	A1	
HEZECQUES	03 21 04 40 21	6, rue de l'église	A1	
INGHEM	03.21.39.30.36	1, place de la mairie	A1	Porte extérieure de la salle des permanences
LUGY	03 21 04 44 09	7, rue des marais	A1	
MENCAS	03 21 39 51 30	2, rue des marais	A1	
PIHEM	03 21 93 80 03	95, rue principale	A3	
RECLINGHEM	03 21 39 51 70	4, rue de Bomy	A1	
REMILLY WIRQUIN	03 21 93 00 35	29, rue B Chochoy	A1	
SENLIS	03 21 04 46 68	28, rue de Fruges	A1	Entretien avec M. le Maire
SITE ICPE INGHEM	06.21.24.66.99	275, rue verte voie	A1 (x2)	Sur les 2 routes bordant le site , comme convenu.
THEROUANNE	03 21 95 51 87	1, place mairie	A1	
VINCLY	03 21 04 64 90	Place de l'école	/	Fait immédiatement

Six mairies n'avaient pas affiché à l'extérieur.

L'affichage n'a pu être constaté dans **une seule mairie** (Beaumetz-les-Aire) fermée ce jour. L'affichage reste uniquement intérieur pour une seule commune. Un courriel a été adressé à ces deux mairies.

Quatre ont procédé à l'affichage extérieur immédiatement, devant le commissaire enquêteur.

Enquêtes publiques

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section des Installations Classées

COMMUNE DE INGHEM
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
EXTENSION D'UN ELEVAGE AVICOLE
M. Mickaël MONCHY

En exécution du Code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 17 mars 2016, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 18 avril 2016, sur la demande d'extension d'un élevage avicole de M. Mickaël MONCHY demeurant 275, rue de la Verte Voie à INGHEM (62129).

M. Mickaël MONCHY est chargé du suivi du dossier - Tél : 06.21.24.66.99

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de INGHEM, siège de l'enquête.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de AUDINCTHUN, AVROULT, BEAUMETZ LES AIRE, ST AUGUSTIN, CLETY, COUPELLE VIEILLE, COYECQUES, DELETTES, DOHEM, ECQUES, FRUGES, HALLINES, HELFAUT, HERBELLES, HEURINGHEM, HEZECQUES, LUGY, MENCAS, PIHEM, RECLINGHEM, REMILLY WIRQUIN, SENLIS, THEROUANNE et VINCLY.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert à cet effet, en mairie de INGHEM du 18 avril 2016 au 20 mai 2016 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de INGHEM ou les formuler à M. Didier CHAPPE, proviseur de lycée retraité, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 18 avril 2016, de 9h00 à 12h00
- Mardi 26 avril 2016 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 6 mai 2016 de 9h00 à 12h00
- Mardi 10 mai 2016 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 20 mai 2016 de 14h00 à 17h00

M. Bernard PORQUET commandant d'unité de la gendarmerie retraité est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de AUDINCTHUN, AVROULT, BEAUMETZ LES AIRE, ST AUGUSTIN, CLETY, COUPELLE VIEILLE, COYECQUES, DELETTES, DOHEM, ECQUES, FRUGES, HALLINES, HELFAUT, HERBELLES, HEURINGHEM, HEZECQUES, LUGY, MENCAS, PIHEM, RECLINGHEM, REMILLY WIRQUIN, SENLIS, THEROUANNE et VINCLY.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.

1351896700



**Préfecture du PAS-de-CALAIS
Commune d'INGHEM**

ENQUETE PUBLIQUE

**du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016 inclus
relative au projet présenté
par M. Mickaël MONCHY,**

**en vue de l'extension de son élevage de volailles (Installation
Classée pour la Protection de l'Environnement),
275, rue de la Verte Voie, INGHEM (Pas-de-Calais)**

PROCES-VERBAL

de Synthèse des observations du public

Didier Chappe, commissaire enquêteur

Préambule : Objet et déroulement de l'enquête :

L'enquête publique porte sur le projet d'extension de l'élevage de volailles de Monsieur Mickaël MONCHY, situé 275, rue de la Verte Voie à INGHEM (62).

Elle a été prescrite par l'arrêté préfectoral du 17 mars 2016, qui en a défini les modalités.

Conformément aux dispositions de cet arrêté, l'enquête publique s'est déroulée du 18 avril 2016 au 20 mai 2016, cinq permanences ont été organisées au siège de l'enquête, en mairie d'INGHEM.

Si personne n'est venu lors de la première permanence, les quatre suivantes ont été bien fréquentées et 53 personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur, dont un journaliste du journal local l' « Echo de la Lys », qui a signé un article dans l'édition du 12 mai.

Deux personnes ont aussi laissé une trace sur le registre en dehors des permanences.

Au total 52 observations ont été portées sur le registre, toutes par leur auteur.

A/Synthèse des observations du public :

1/ observations exprimant un avis favorable :

Le projet d'extension de l'élevage recueille **46 avis favorables**, exprimés la plupart du temps par une simple affirmation, « *avis favorable* », « *je suis pour le projet* » ou par une expression similaire.

Quelques uns de ces avis favorables sont assortis d'une motivation :

- « *L'extension sera réalisée dans les règles de l'art* »,
- « *Il faut progresser pour rester* »
- « *ce projet contribue au développement de l'agriculture de la région,... l'emploi local est également favorisé,... les normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal sont respectées...* »
- « *certes, il s'agit d'une production de type « standard », mais elle est menée et suivie d'une façon saine et dans le respect des règles... au niveau sanitaire il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Ce type d'élevage est d'ailleurs contrôlé régulièrement par les autorités (DDPP62), écrit un Dr vétérinaire.*
- « *je ne vois pas en quoi l'augmentation de production créera une gêne. Les abords des bâtiments sont toujours très bien entretenus* ».
- « *Ce projet permettra à ce jeune agriculteur de travailler dans de meilleures conditions...il faut inciter ces jeunes à la performance* » et de rappeler les récentes acquisitions de terres par des chinois dans le centre de la France.
- « *je travaille dans le milieu agricole et connais le sérieux de Mickaël* ».
- « *fournisseur de poussins, j'ai pu constater la bonne tenue des bâtiments et de l'élevage dans le respect du bien-être animal...l'extension permettra à M. Monchy de continuer son activité et de maintenir le tissu rural indispensable.*

2 / observations exprimant des inquiétudes quant aux odeurs émises par l'élevage :

Elles sont au nombre de **4** :

1) Mme Couvreur, rue d'Herbelles à Inghem, habite en contrebas près du cimetière et relève « *des odeurs nauséabondes lors de temps calme et chaud et sans vent, odeurs insupportables* »
Ile remarque que « *M. Monchy n'habite pas Inghem donc ne paie pas de taxe foncière sur cette commune, peut faire bâtir (NdR : l'extension en projet) à Pihem* ».

2) Mme Marie-Paule et M. Allouchery, rue d'Helfaut à Inghem, sont « *inquiets des nuisances que l'extension va nous apporter. Avec le poulailler existant, certains jours avec les vents dominants nous ne pouvons ouvrir nos fenêtres tellement l'odeur est piquante* ». « *Il parle de mettre des arbres et une butte de terre, à la première construction il y avait des arbres, où sont-ils ? Autre chose, pourquoi a-t-il quitté Inghem, il avait fait ériger deux maisons, lui seul pouvait construire près de son poulailler. Pourquoi n'y est-il pas resté ?* ».

3) les membres du bureau d' « Inghem Environnement » rappellent que leur association « *a pour but de concilier activité économique et cadre de vie* ».

Ils signalent que lors de la première extension (18500 volailles) en 1998, peu d'observations avaient été émises lors de l'enquête publique, l'exploitation ne causant aucune gêne aux riverains. « *L'élevage est passé à 36156 volailles et génère déjà des nuisances, qu'en sera-t-il pour 64400 volailles ? La fréquence des odeurs tenaces toute la journée ne pourra que s'aggraver.* »

« *Dans le dossier, deux hypothèses sont présentées (avec et sans méthanisation). Il nous semble indispensable que la méthanisation soit retenue compte tenu de l'augmentation du volume des déchets produits.* ». Après avoir signalé que ces « *remarques émanent d'habitants proches qui subissent épisodiquement ces nuisances et en subiront d'autant plus* », ils mettent en avant les atouts de la méthanisation tant pour les riverains que pour l'environnement et concluent par « *Notre action n'est pas de contester le projet, mais de l'orienter vers une démarche où intérêts économiques et cadre de vie convergent* ».

4) Mme Delphine Allouchery, 12 rue du Camp Normand à Herbelles souhaite que soient prises en compte « *toutes les précautions qu'il faudra pour éviter les nuisances (odeurs qui sont déjà présentes quand le vent vient de là)* » et qu'elles soient respectées sur le long terme.

3/ observation exprimant une proposition quant à la circulation des camions

Monsieur le Maire d'Inghem rappelle que les deux accès à l'élevage, l'actuel rue Verte Voie et le futur Chemin de Bientques ne sont pas « hors-gel ». Il « *préconise de prévoir le trajet entrée par la Verte Voie et sortie sur le Chemin de Bientques pour minimiser le risque de mise à mal des 2 voies en réduisant de moitié le passage des véhicules et les nuisances auprès des riverains* ».

4) observation apportant des précisions sur le projet

Il s'agit d'une note de M. Monchy, pétitionnaire, qui apporte des réponses aux questions que le commissaire enquêteur a posées lors de sa visite de l'élevage, d'une attestation de l'entreprise qui accueille les effluents qui seront méthanisés et d'un certificat d'aptitude professionnelle décerné à M. Monchy.

B/Questions et remarques du commissaire enquêteur

Des réponses ont été apportées aux questions techniques posées lors de la visite de l'élevage préalable à la phase de participation du public ainsi que des précisions par rapport à certaines affirmations du dossier, elles apparaîtront dans le rapport. »

1) récupération de l'eau de pluie :

Le Thème 10 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE de la Lys, « *Gestion quantitative de la ressource* », sous-thème 10.A : « *Economie d'eau* » a retenu l'orientation de gestion 010.4 « *Favoriser l'économie d'eau par la mise en place d'aménagements de récupération des eaux pluviales pour des usages non alimentaires.* »

Or la capacité des citernes de défense incendie (l'actuelle augmentée de celle qui est prévue dans le projet d'extension) dépasse le volume estimé des eaux de pluie recueillies par les toitures. Pour améliorer la compatibilité du projet avec le SAGE, il serait intéressant de récupérer l'excédent dans une cuve pour le lavage des bâtiments d'élevage.

Cette suggestion a évidemment un coût. Est-il supportable pour l'exploitation à court ou moyen terme ?

2) stockage défense incendie :

Votre stockage d'eau pour la défense incendie est-il utilisable en cas d'incendie d'une habitation riveraine ?

3) effluents :

M. Vincent Delattre (SCEA Delattre-Dubois) est venu déposer une observation et à cette occasion a confirmé que son installation de production de méthane est opérationnelle et a déjà accueilli un volume de vos effluents.

Etes-vous en mesure d'indiquer, même approximativement le ratio « volume de « digestat » qui revient sur l'exploitation / « volume d'effluents » qui est parti à l'unité de méthanisation,

Quelle est la valeur agronomique de ce digestat ? son utilisation va-t-elle contribuer à la diminution des intrants chimiques sur l'exploitation ?

à Guarbecque, le 25 mai 2016
le commissaire enquêteur



Didier CHAPPE

Ce procès-verbal de synthèse des observations du public et des questions du commissaire enquêteur est établi en deux exemplaires originaux, destinés :

- au pétitionnaire
- au commissaire enquêteur.

Remis en main propre à Monsieur Mickaël MONCHY le 25 mai 2016
signature

